



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE KAMPALA

SUR LA MIGRATION, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PAR

LES ÉTATS MEMBRES DE L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD), DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST (CAE) ET LES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE LA CORNE DE L'AFRIQUE

À

LA CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SUR LES MIGRATIONS, L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

29 juillet 2022

Commonwealth Speke Resort Munyonyo
Kampala, République de l'Ouganda

Nous, ministres de l'environnement, ministres de l'intérieur et ministres des affaires étrangères des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et des États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, s'étant réunis, avec des représentants de haut niveau de l'Union africaine, des partenaires au développement, du système des Nations Unies et de la jeunesse, à la Conférence interministérielle sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques qui s'est tenue les 27 - 29 juillet 2022 à Kampala, République de l'Ouganda;

Dans l'esprit d'intégration régionale et d'amitié qui unit les pays de la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, notamment : République du Burundi, République de Djibouti, République démocratique du Congo, République fédérale démocratique d'Éthiopie, République du Kenya, République du Rwanda, République fédérale de Somalie, République du Soudan du Sud, République du Soudan, République-Unie de Tanzanie, et la République de l'Ouganda et l'État d'Érythrée;

Profondément préoccupés par les effets néfastes de la crise du changement climatique sur nos populations et notre cheptel, lancez un appel urgent à une coopération et à une action renforcées pour faire face aux problèmes suivants:

- (a) La désertification progressive et la dégradation des terres créant une mobilité forcée des populations et du cheptel;
- (b) L'utilisation non durable des écosystèmes et l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes fréquents et intenses sur les populations et le cheptel;
- (c) La migration planifiée de notre population des zones rurales vers les centres urbains à la suite du changement climatique et des catastrophes;



- (d) L'absence de données et de statistiques sur l'impact du changement climatique sur la mobilité des humains et du cheptel dans la région;
- (e) Les limites des partenariats et des financements pour répondre à la crise climatique qui affecte négativement la mobilité de nos populations et de notre cheptel dans la région;

Reconnaissant que la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique est gravement touchée par la dégradation de l'environnement, les inondations, les glissements de terrain, les tempêtes de sable, les cyclones tropicaux, la sécheresse, l'élévation du niveau de l'eau et la variabilité des précipitations. Notamment, rien qu'en 2021, 2,6 millions de nouveaux déplacements liés aux catastrophes se sont produits en Afrique subsaharienne, créant une crise de mobilité climatique.

Déterminés à renforcer la croissance économique, à maintenir la cohésion sociale et la stabilité dans notre région;

Soucieux de déclarer notre engagement à répondre en temps opportun aux enjeux fondamentaux de la migration, de l'environnement et du changement climatique et de ses impacts négatifs sur les populations et le cheptel en renforçant la coopération sur la crise de la mobilité liée au changement climatique;

Notent avec inquiétude que des groupes tels que les femmes, les filles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicaps, les migrants, les personnes déplacées, les pasteurs et les minorités pourraient être menacés de marginalisation dans l'exercice de leurs droits d'accès aux possibilités d'action pour le climat;

Guidé par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966; Résolution 35/20 du Conseil des Nations unies; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris de 2015; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) de 1994; l'Agenda 2030 pour le développement durable; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030; l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques 2015; l'article 28 du Nouvel agenda urbain 2017; la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992; le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières 2018 ; le Pacte mondial sur les réfugiés 2018 ; les normes internationales du travail de l'ONU OIT ; l'Agenda 2063 de l'Union africaine; et le Pacte de Glasgow pour le climat 2021;

Rappelant les décisions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur l'action concertée à long terme visant l'Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international;

Rappelant que l'Accord de Paris reconnaît que le changement climatique est une préoccupation commune de l'humanité; que l'adaptation est un défi mondial auquel sont confrontés les dimensions locale, infranationale, nationale, régionale et mondiale, et contribue à la protection des personnes, des moyens de subsistance et des écosystèmes; compte tenu des besoins urgents et immédiats des petits États insulaires et des pays parties en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique;



Et l'Accord de Paris FCCC/CP/2015/L.9/ Décision 50 « demandant au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de créer, conformément à ses procédures et à son mandat, un groupe de travail chargé de compléter, de tirer parti des travaux des organes et groupes d'experts existants au titre de la Convention et de les impliquer, selon qu'il convient, y compris le Comité d'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés, ainsi que les organisations et organes d'experts compétents en dehors de la Convention, à la FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1 8 élaborent des recommandations pour des approches intégrées visant à prévenir, minimiser et traiter les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques;

Prenant note du programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'Objectif mondial d'adaptation en vue d'améliorer l'action et le soutien en matière d'adaptation conformément au Cadre d'adaptation au changement climatique de Cancún et de la décision 1/CMA.3 Pacte climatique de Glasgow (2021) reconnaissant les droits des migrants lorsqu'ils prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique ;

Conscient des travaux progressifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conformément au rapport du Groupe de travail II sur « Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité » ;

Rappelant les mandats qui ont émergé de la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) à Glasgow en 2021 pour éclairer les préparatifs de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) à Charm el-Cheikh en novembre 2022 en vue d'une action climatique vigoureuse, de réductions plus importantes des émissions de gaz à effet de serre, d'une résilience accrue pour s'adapter aux effets du changement climatique et d'un soutien financier aux pays en développement, y compris les préparatifs du premier bilan mondial lors de la 28^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) à la fin de 2023;

Reconnaissant et appréciant le leadership du Gouvernement de la République ougandaise dans ce dialogue sur les changements climatiques, l'environnement et les migrations;

Reconnaissant et appréciant le partenariat entre l'OIM et la CCNUCC avec les États membres, l'UA, la CAE et l'IGAD pour faciliter cet important dialogue sur la migration, l'environnement et le changement climatique;

Dans ce contexte, les ministres de l'Environnement, des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères de la CAE et de l'IGAD et les États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, ayant recueilli des messages et des expériences clés d'experts gouvernementaux, de jeunes et de dirigeants communautaires ainsi que de partenaires de développement, s'engagent donc, dans l'esprit de la coopération internationale et de l'intégration régionale, à :

1. Construire et renforcer la résilience climatique et les interventions d'adaptation de toutes les communautés vivant dans des écosystèmes fragiles, des bassins d'eau sujets aux inondations, des zones de basse altitude et des pentes de montagne, y compris l'adoption urgente de lois, de politiques et de stratégies d'action régionales et nationales;
2. Mettre en œuvre et domestiquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) soulignant le rôle de l'État dans la lutte contre la désertification,



la dégradation des terres et la sécheresse comme l'un des moteurs de la pauvreté et de la mobilité forcée;

3. Faciliter un environnement réglementaire et politique propice à l'exploitation des avantages socioéconomiques des envois de fonds, du commerce et de l'investissement;
4. Engager les banques multilatérales de développement, les institutions financières et les partenaires de développement à créer/étendre le financement des secours aux pays accueillant des migrants et des personnes déplacées en cas de catastrophe;
5. Créer et/ou accroître les investissements dans l'économie circulaire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'agriculture climato-compatible, l'économie verte, l'économie bleue, l'économie numérique et les solutions fondées sur la nature;
6. Élaborer des plans d'urbanisme complets pour faire face aux pics de population dans les villes résultant des effets néfastes du changement climatique dans les zones rurales marginales, notamment en promouvant la collaboration entre les zones rurales et urbaines afin de réduire la vulnérabilité et de créer des mécanismes d'adaptation pour une migration sûre et l'accès à des moyens de subsistance durables;
7. Avec le secteur privé pour améliorer la connectivité urbaine-rurale pour les jeunes et les commerçants grâce à l'accès à Internet, aux progrès technologiques, à la fourniture d'énergie et aux infrastructures routières/ferroviaires;
8. Mettre en place et renforcer les institutions et systèmes nationaux en matière de météorologie et de climat afin de produire des données et des informations précises et actualisées les impacts du changement climatique sur la mobilité humaine, et accroître la collaboration entre les États membres et avec Le Centre d'excellence de l'IGAD pour la prévision et les applications climatiques (ICPAC).
9. Comblent les lacunes dans les connaissances en comprenant et en appliquant les connaissances et les pratiques autochtones dans l'élaboration de réponses d'adaptation appropriées, afin de réduire la vulnérabilité des communautés aux impacts du changement climatique.
10. Appliquer et intégrer des approches fondées sur le genre et les droits humains dans la conception et la mise en œuvre des politiques relatives au lien entre le changement climatique et la migration.
11. Créer un groupe de travail interministériel IGAD-CAE et avec les États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique sur les changements climatiques, l'environnement et les migrations; élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la présente Déclaration, et suivre et rendre compte régulièrement des progrès accomplis par les États dans la mise en œuvre.
12. Demander à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN), au Groupe africain des négociateurs (AGN), au G77 et à la Chine et au Groupe des négociateurs des PMA de faire avancer les travaux du Groupe de travail interministériel IGAD-EAC et les États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique sur le changement climatique, l'environnement et la migration et demande de lancer cette déclaration à la COP27 avec l'intention de poursuivre les travaux jusqu'à la COP28 et au-delà ;
13. En conséquence, nous demandons également aux Parties de :



- Prendre des mesures pour prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes, à travers et à l'intérieur des frontières, et à y faire face;
- Renforcer le soutien aux pays et aux communautés les plus vulnérables aux impacts du changement climatique afin d'accéder à un financement climatique nouveau et supplémentaire à grande échelle;
- Renforcer la coopération à tous les niveaux de gouvernement et de communautés et mettre en œuvre des traités, des pactes, des protocoles et des négociations sur l'évolution de la situation, la mobilité de la main-d'œuvre et la transhumance;
- Faciliter le renforcement des capacités et le transfert de technologie pour l'action climatique et la mobilité humaine.
- Créer un instrument de financement multipartenaire, y compris pour les jeunes, afin de prévenir, réduire et faire face aux pertes et préjudices, et de faire progresser l'Objectif mondial d'adaptation dans l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

Nous restons engagés sur la nécessité de faire face à la crise climatique et à ses effets néfastes sur nos populations et notre cheptel dans l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

FAIT À KAMPALA ce 29 juillet 2022, en foi de quoi, les soussignés ont apposé leurs signatures dans la présent Déclaration Ministérielle de Kampala faite en deux langues, française et anglaise, les deux Déclarations faisant également foi.

Signé: 



Nom: Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD)

République du Burundi



Nom: Mr. Abdoulkadir Abdourahman ARAB, Représentant du
Ministre de l'Environnement et de
Développement Durable

République de Djibouti



Nom: MOLIPE MANDONGO Jean-claude
Vice-Ministre Intérieur

République démocratique du Congo



Nom:.....

État de l'Érythrée



Nom:.....

S.P.P. Ambassador Siraj Reshid
Representing State Minister H.E.
Ambassador Bertukan Ayana

République fédérale démocratique d'Éthiopie



Nom:.....

République du Kenya



Nom:.....

Ambassador Joseph Rutabana
High Commissioner Rutabana

République du Rwanda



Nom:.....

Abdirahman Abdishaker Warsame
Jowaneane

République fédérale de Somalie



Nom:.....

HON. JOSEPHINE NAPWONG COSMOS

République du Soudan du Sud.



Nom: Ali Sadig Ali, FM of the Republic of the Sudan.

Handwritten signature in blue ink.

République du Soudan.



Nom: Petaimic Hamza Petaimic

République-Unie de Tanzanie.



Nom: SAM M. CHEPTORIS

République de l'Ouganda.

En coopération avec :

Handwritten signature in black ink.



Nom: IDY NIANG

République du Sénégal : Présidence de l'Union africaine



Nom:

République arabe d'Égypte : Présidence de la COP27



Nom: OUALID CHERIF / A. Sarsoul

République algérienne démocratique et populaire : Invité à la Conférence interministérielle.



Nom: MATEMBO DICKSON

La République de Zambie : Présidence du Groupe des négociateurs africains